



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
Alsace

Unité territoriale du Bas-Rhin
Equipe Centre

Strasbourg, le 4 décembre 2013

**RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSÉES**
CONSTATS D'UNE VISITE DE CONTRÔLE

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Visite de contrôle du 22 novembre 2013
Société BLUE PAPER à STRASBOURG

- 1. Inspecteur, personnes rencontrées, dirigeant**
- 2. Cadre légal, circonstances de la visite**
- 3. Thèmes de la visite et référentiels**
- 4. Installations contrôlées**
- 5. Constats**
- 6. Conclusion**

1. Inspecteur, personne(s) rencontrée(s), dirigeant

Inspecteur :

- Mme X.

Personne(s) rencontrée(s) :

- M. X
- Mme X.

2. Cadre légal, circonstances de la visite

- **Cadre légal** : articles L 171-1 à -5, L 172-1 à -3 du code de l'environnement,
- **Régime de classement de l'établissement, secteur d'activité** : autorisation arrêté du 10 juin 2013
- **Date et horaire de la visite** : 22 novembre 2013 de 9h à 11h15
- **Numéro SIIIC et adresse du site visité** : n° 668 ; ,4 rue Charles Friedel à Strasbourg
- **Type de contrôle** : Visite courante
- **Nature du contrôle** : Contrôle planifié dans le plan pluriannuel de contrôle
- **Circonstance du contrôle** :Contrôle annoncé par mail

3. Thèmes de la visite, enjeux, référentiels

Thème :

Suivi du redémarrage de la production suite à la modification des installations pour produire du papier d'emballage.

Référentiel : arrêté complémentaire du 10 juin 2013 modifiant les conditions associées à l'autorisation d'exploiter du 19 avril 2000, et autorisant le changement d'exploitant au bénéfice de la société BLUE PAPER

4. Installations contrôlées

Visite du site :

- atelier pâte à papier et production de papier
- station de traitement des eaux

5. Constats

La société BLUE PAPER a été autorisée par arrêté du 10 juin 2013 à reprendre et à modifier les installations anciennement exploitées par la société STRACEL.

La société BLUE PAPER produit des papiers d'emballage à partir de balles de papiers et cartons recyclables.

Les premiers essais de production ont eu lieu.

Le 16 novembre 2013 la première balle de papier a été produite et au total environ 300 tonnes de papier ont été produites.

Le jour de la visite le 22 novembre, toute l'usine était arrêtée suite à des problèmes liés au démarrage des installations.

L'exploitant a rencontré des difficultés :

- l'atelier pâte à papier doit encore être optimisé,
- les balles de papier en entrée contiennent des plastiques qui ont entraîné le bouchage des filtres. L'exploitant doit mettre des grilles pour faire un pré-filtre,
- les conduites en fibre de verre transportant les effluents vers la station d'épuration interne ont été rompues suite probablement à des coups de bélier. L'exploitant était en train de réparer une conduite. La 2^e conduite est rompue sous la voie ferrée. Celle-ci ne sera probablement pas réparée vu la complexité des travaux. L'exploitant étudie le remplacement de la conduite enterrée par une conduite aérienne en inox.

Le redémarrage de la chaudière biomasse s'est bien passé, il n'y a pas eu de fuite.

Les nouvelles chaudières gaz ont démarré, les tests de sécurité ont été faits. Le certificat de conformité CE est en cours de réalisation.

La station d'épuration est en fonctionnement, la méthanisation a démarré.

Le biogaz est brûlé à la torchère car la quantité produite est encore insuffisante pour être brûlé dans la chaudière.

L'exploitant devrait démarrer sa production courant décembre, il informera officiellement de la date de démarrage.

Concernant le démarrage des installations, l'inspection a noté les difficultés rencontrées par l'exploitant. Aussi, l'inspection demande à l'exploitant de faire un retour d'expérience sur ce démarrage et les conséquences et évolutions des installations qui peuvent en découler.

Le hall de stockage des papiers d'emballage était quasiment vide lors de la visite. Le local est équipé d'un système d'extinction automatique

6. Conclusion

Le démarrage des installations a suscité quelques problèmes : débordement de la pâte à papier, rupture canalisation des effluents. L'exploitant devra faire retour d'expérience et faire ressortir des pistes d'amélioration pour le futur.

Situation irrégulière :

Néant

Non-conformités

Néant

Autres constats à portée réglementaire

Néant

Observations

Néant

L'inspecteur de l'environnement
(Installations classées)

Signé